



MISE A DISPOSITION DE MOBILIER COMMUNAL POUR MANIFESTATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Date de mise à disposition souhaitée :

Enlèvement du matériel : le..... à 8H30 13H30

Retour du matériel : le à 8H30 13H30

Enlèvement et retour du lundi au vendredi

Date de la demande :

Demandeur / Contact :

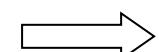
N° SIRET :

Adresse :

Tel :

Mail :

Matériel disponible			Demande	Accord	Tarif	Total matériel	Caution
Désignation	Dimension/ poids	Nbre disponible					
Caisson 1*: 25 tables + 50 bancs + 42 chaises <i>(clé cadenas à prendre en mairie)</i>	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		200 €
Caisson 2*: 25 tables + 50 bancs + 42 chaises <i>(clé cadenas à prendre en mairie)</i>	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		
Chaises plastiques	H : 45 cm	80			1 € l'unité		
Tables pliantes (8 places)	220x80 cm	17			4,00 € l'unité		
Bancs pliants	L : 220 cm	58			4,00 € les 2		
Praticable (podium d'intérieur) **		36 m ² (3X12m ²)			30€ les 12m ²		
Escalier pour podium		2			Inclus		
Garde-fou pour podium					Inclus		
Barrières de police * <i>(clé cadenas à prendre en mairie)</i>	• 2.50m • 2.00m	32 40			1€ l'unité		
Panneaux d'information bi-face plastifiés (bord de route) - Format A1 / Recto-Verso	H 1.50m L 0.80m	2					
Panneaux d'exposition (sans pieds) – grilles vertes	H 2,30m L 1.20m	60			1€ l'unité		
Gobelets recyclables	A la demande	537			1€ par gobelet non restitué		100 €
					TOTAL		



Pour l'enlèvement et le retour du matériel s'adresser au Centre Technique Municipal :
06.85.23.72.99 // 05.53.61.27.35 (en semaine – 8h00-12h00 / 13h00-16h30)

*** Les clés des caissons / barrières sont à retirer en Mairie (selon horaires d'ouverture)**

**** Le podium peut être utilisé en extérieur sous condition de prendre toutes les dispositions afin de le protéger de la pluie et de l'humidité (bâche).**

REGLEMENT : dépôt de garantie obligatoire (en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la location.
- **Le solde de la location et la caution devront être déposés en Mairie (selon horaires d'ouverture), avant le retrait du matériel loué (minimum 24h avant la date de retrait).**



En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

- Être une association à but non lucratif
- Réservation minimum **15 jours avant l'événement**, avec une fiche de réservation dûment complétée (qui sera équivalente à une convention temporaire de mise à disposition)
- Le transport, le chargement et l'installation du matériel sont à la charge du locataire (sauf pour les caissons) : à récupérer au Centre Technique Municipal (**11 route de Blanzac 24130 Prigonrieux**)
- Durant toute la période de location, le matériel loué est placé sous la responsabilité exclusive du preneur
- Le matériel doit être restitué : **propre, rangé et en bon état**

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....